



PATRIMOINE

Un guide "mode d'emploi" pour la réhabilitation du bâti rural

PAGES 12



AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU

Un projet d'aménagement présenté aux riverains

PAGE 4

figeac

notre ville

le bulletin
d'informations
municipales

octobre 2014

CADRE DE VIE



Une ville propre et accueillante, ce doit être l'affaire de tous !

PAGES 7 à 9



JARDIN DE L'HÔPITAL

Un espace à se réapproprier

Situé au centre ville, à proximité des écoles, du lycée et de la Maison des Seniors, le jardin de l'hôpital possède de nombreux atouts et un réel potentiel pour devenir un lieu fédérateur et intergénérationnel. Pourtant, au fil des ans, il a perdu de son attractivité. Mal entretenu, mobilier vieillissant, incivilités... il souffre aujourd'hui d'une image négative auprès des usagers.

Pour lui redonner vie, la Ville, en concertation avec le Centre Hospitalier, propriétaire des lieux, a décidé d'amorcer un réaménagement en douceur.

PAGE 5

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE



ÉDITORIAL |

Si notre ville s'engage pour plus de propreté dans les rues et les espaces publics, il va de soi qu'il s'agit d'une responsabilité collective, dont les plus jeunes,

par le biais de la sensibilisation à la préservation de la nature, sont les ambassadeurs.

Je salue le travail de fond réalisé dans les écoles avec le Syded (*), le Syndicat Mixte de la Rance et du Célé et les Associations environnementales.

Avec un entretien soutenu et quelques travaux notre ville devient plus accueillante pour ses habitants.

L'accès au centre ville et à ses commerces en est facilité. Mais dans nos immeubles, il reste des efforts à faire, tant sur le plan du confort que sur le plan des économies d'énergie.

Pour aider nos concitoyens à améliorer leur habitat nous avons lancé le PIG (**) en 2008.

Aujourd'hui, le programme "habiter mieux", ciblé sur les économies d'énergie, permet avec un cofinancement de l'ANAH et des collectivités locales (Région, Département, Communauté) la réalisation, sous conditions de ressources, de travaux visant à améliorer d'au moins 25% la performance énergétique des logements.

En ciblant au mieux les aides pour les ménages et leurs logements, nos collectivités jouent pleinement leur rôle de soutien à l'économie locale et d'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens, la dépense restant à charge étant assez vite amortie par les économies réalisées.

(*) Syndicat départemental d'élimination des déchets

(**) Programme d'Intérêt Général

André MELLINGER
Maire de Figeac

Disparition de Jean-Marie Chanut

Un homme de cœur, d'action et de caractère nous a quittés



Jean-Marie Chanut est décédé le 29 août dernier à l'âge de 78 ans, des suites d'une longue maladie. Ancien salarié de Ratier, il était devenu une figure emblématique de Figeac et une personnalité très appréciée dans le monde du sport.

Il siégea au Conseiller municipal durant trois mandats (de 1983 à 2001). Ses collègues et amis élus se souviennent d'un homme chaleureux, profondément humaniste,

un militant engagé dont les actes ont toujours été en adéquation avec les convictions sociales et politiques.

Le bénévolat occupa une grande partie de son existence. Fondateur et coprésident du club d'haltérophilie de Figeac, il œuvra, au niveau local, en véritable ambassadeur de cette discipline difficile et peu médiatisée auprès des jeunes et de la gente féminine. De la rue des Maquisards, en passant par le COSEC, les sous-sols de l'ancien CES jusqu'à la salle haut de gamme de l'Espace Mitterrand - pour laquelle il s'était tant battu - plusieurs générations d'haltérophiles se sont retrouvées à soulever de la fonte sous ses encouragements. Son œil avisé d'éducateur sportif lui a même permis de repérer des athlètes en herbe récompensés ensuite sur des podiums régionaux, nationaux voire internationaux. Très impliqué dans les instances dirigeantes au sein de la Fédération française, il fut arbitre international, président du Comité Midi-Pyrénées et membre de la commission antidopage.

Autodidacte, amoureux de cinéma, de théâtre, de poésie et de littérature, Jean-Marie Chanut était aussi un épicurien. Ses passions, il aimait les partager avec ses amis. Un homme attachant, aux multiples facettes, regretté de tous.



Accédez au site de la Ville depuis votre mobile !

Voici le QR code ou Flash code qui vous permettra d'accéder directement à la page d'accueil du www.ville-figeac.fr depuis votre mobile. Pour cela, votre téléphone doit être équipé d'un appareil photo et d'une application appropriée que vous pouvez télécharger depuis votre moteur de recherche préféré en tapant "lecteurs gratuits de QR code".

figeac
notre ville

octobre 2014

Une publication de la Mairie de Figeac • Directeur de la publication : André Mellinger • Rédaction/Photos : Mairie de Figeac - Service informations municipales - 46100 Figeac - tél. 05 65 50 05 40 • Publicité : Pub Vision • Maquette : MCV Communication • Impression Fabrègue imprimeur - Saint-Yrieix-la-Perche • Dépôt légal : octobre 2014 • Ce numéro a été tiré à 6100 ex. sur papier recyclé.



État-civil

Du 1^{er} septembre au 15 octobre 2014

naissances

Mélina Duarte Lacam ; Victoria Sedjro ; Enzo Delfraissy ; Iliès Stencil Gallier

mariages

20 septembre : Sandra Cavalli et Cyril Alazard

décès

Marcel Bousquet ; Paulette Delfour ; Anick Terral ; Georges Aulhiac ; Robert Lapergue ; Françoise Piolet ; Odette Parayre ; Arthur Pegourié ; Jeanne Capus ; Jacqueline Vyliras ; Marie Bonnafé ; Suzanne Declercq ; Colette Violleau ; Aristide Estival ; Jeannette Boyer ; Geneviève Leval ; Justine Puechmaurel ; Joséphine Ayrat ;

Avenue Georges Clémenceau

Un projet d'aménagement présenté aux riverains

Sur les sujets qui touchent le quotidien des Figeacois, la municipalité s'est engagée à consulter la population. Après la réorganisation du stationnement autour de la halle, le projet d'aménagement de l'avenue Clémenceau n'a pas échappé à la règle. Une première réunion publique a permis de présenter le projet, d'expliquer les choix possibles, de répondre aux questions et de prendre en compte les demandes des usagers. Après les travaux, une deuxième réunion sera l'occasion de faire le bilan.

Mercredi 24 septembre, les riverains de l'avenue Clémenceau étaient donc conviés à participer à une première réunion publique à la Maison des services intercommunaux.

Devant une quarantaine de personnes, André Mellinger, maire de Figeac, Michel Lavayssière, vice-président du Grand-Figeac en charge de la voirie et de l'éclairage public, les représentants du cabinet Getude et de la Fédération Départementale des Energies du Lot (FDEL), ont présenté le projet conçu dans la continuité des aménagements réalisés en 2013 sur l'avenue des Poilus et la place de la Gare.

Cette opération, pilotée conjointement par la Ville de Figeac et le Grand-Figeac, se déroule en **deux phases**.

La première a débuté mi-octobre et doit durer environ 7 mois avec une pause durant la période des fêtes de fin d'année. Elle concerne les travaux de **dissimulation des réseaux aériens** (électricité, téléphone et câble), suivis de la **mise en place d'un nouvel éclairage public**. Le choix s'est porté sur la technologie Leds, moins consommatrice d'énergie. Ces travaux d'enfouissement, réalisés par l'entreprise Larren Réseaux (Decazeville) sont estimés à 202 000 € HT pour les réseaux électriques (subventionnés à 50 % par ERDF), 32 900 € pour le réseau France Telecom et 35 000 € pour celui de Numéricable. La reprise complète de l'éclairage public s'élève à 55 000 € (participation de 20 % de la FDEL).

Une seconde phase concernera les **aménagements de voirie, la mise en accessibilité des trottoirs et la réorganisation du stationnement**. Ce volet, estimé à 380 000 € HT, sera réalisé par le Grand-Figeac en 2015.

Améliorer l'accessibilité pour redonner sa place au piéton

Située rive gauche du Célé, l'avenue Clémenceau est une artère importante de Figeac qui sert de liaison entre le centre ville et la gare. En plus des habitations, elle dessert de nombreux services : la gare, la clinique Font-Redonde, la Maison des services intercommunaux, le foyer des Cèdres, la salle Embiane et un cabinet médical.

Aujourd'hui, l'avenue présente un aspect général dégradé où le piéton a du mal à trouver sa place.

De la gare aux allées Victor Hugo, la circulation s'effectue à double sens. De part et d'autre de la chaussée, les trottoirs ne répondent pas aux normes d'accessibilité (largeur insuffisante, marches, dévers) et sont, la plupart du temps, obstrués par des véhicules stationnés de façon anarchique. L'avenue ne totalise en effet que 22 places de parking (5 emplacements le long du bâtiment de la Communauté et 17 en épis en haut de la rue).

D'autres obstacles, comme les conteneurs d'ordures ménagères ou le mobilier urbain, devront être pris en compte dans le réaménagement des cheminements piétons.

Un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite (largeur minimale 1,40 m), matérialisé par un revêtement spécifique en enrobé coloré, sera créé **sur toute la longueur de l'avenue** côté gauche en montant vers la gare.

Au débouché de l'avenue, le **carrefour** avec les allées Victor Hugo sera également **traité et sécurisé**. Un plateau traversant surélevé sera créé afin d'inciter les véhicules à réduire leur vitesse à l'abord des passages piétons.

Concernant la circulation des véhicules, **deux versions du projet** ont été présentées aux riverains : **une à double sens**, qui maintient le même nombre de places de stationnement et **une autre, à sens unique** (de la gare vers les allées V. Hugo), qui permettrait de créer des places supplémentaires, portant le total à une quarantaine.

Sur cet aspect, la Ville et la Communauté de Communes se donnent le temps de la réflexion et se sont engagées à organiser une seconde réunion pour présenter un projet définitif. En attendant, les deux variantes peuvent être consultées sur le site de la Ville (www.ville-figeac.fr - rubrique Travaux).



vue d'insertion du projet - cabinet Getude

Av J. Bailly et fbg du Pin

Deux réalisations réceptionnées avec les riverains



Samedi 18 octobre, la municipalité conviait les riverains des deux avenues à une visite des aménagements réalisés il y a quelques mois dans le cadre de la politique de sécurisation et d'embellissement des entrées de ville.

L'occasion de constater les améliorations apportées à ces **deux avenues**

aujourd'hui plus sûres (plateaux traversants aux carrefours et passages piétons, vitesse limitée à 30 km/h), **plus accessibles** (trottoirs élargis, cheminements piétons et stationnement réorganisés) et **plus esthétiques** (enfouissement des réseaux aériens, nouvel éclairage public, plantations/pots, aménagement des abords de la Chapelle).

Des projets lourds pour lesquels la Ville a obtenu le soutien financier de l'Etat, de la Région, du Département et du Grand-Figeac.



Jardin de l'hôpital

Un espace à se réapproprier

Situé au centre ville, à proximité des écoles, du lycée et de la Maison des Seniors, le jardin de l'hôpital possède de nombreux atouts et un réel potentiel pour devenir un lieu fédérateur et intergénérationnel. Pourtant, au fil des ans, il a perdu de son attractivité. Mal entretenu, mobilier vieillissant, incivilités... il souffre aujourd'hui d'une image négative auprès des usagers. Pour lui redonner vie, la Ville, en concertation avec le Centre Hospitalier, propriétaire des lieux, a décidé d'amorcer un réaménagement en douceur.

Le projet se base sur le diagnostic réalisé en 2012 par le paysagiste Florent Brégeon et le Conseil Municipal Jeunes de Figeac. Ensemble, ils ont recueilli sur place les impressions des usagers, étudié les flux de circulation et réalisé l'inventaire des essences présentes. Avec le service du Patrimoine, ils sont également revenus sur l'histoire du jardin (voir encadré), intimement liée à l'évolution urbaine du quartier. Ces données ont permis de cerner les points forts et les points faibles du jardin et de relancer la réflexion sur le devenir de ce bel espace public, véritable poumon vert au cœur de la cité. Cette réflexion, menée en concertation avec les usagers, l'hôpital, les jeunes du CMJ et les riverains, a débouché sur un **projet qui tient compte des modes de fonctionnement des différents publics tout en évitant les conflits d'usages.**



Des allées redessinées en cohérence avec les flux de circulation

Un jardin plus aéré et plus convivial

Une première phase d'aménagement a été lancée en début d'année. **Cette étape de transition doit permettre de susciter un autre regard sur le jardin et, petit à petit, de donner envie au public de se réapproprier le lieu.**

Tout d'abord, pour créer de la transparence, arbres et arbustes ont été taillés par l'entreprise JLF Elagage. Certains sujets, malades et dangereux, ont été supprimés. Sur d'autres, une expérimentation de "recépage" est en cours. Au final, un jardin plus aéré, plus lumineux laissant à nouveau entrevoir la façade de l'hôpital^(*) dissimulée derrière cet épais rideau végétal.

En septembre, l'entreprise Bois et Paysages a pris le relais pour **remodeler les allées** piétonnes. Leurs tracés ont été entièrement redessinés en cohérence avec les flux de circulation observés dans le cadre du diagnostic. Le même revêtement a été utilisé pour **redéfinir l'espace dédié aux jeux**. Les abords de deux d'entre eux ont été mis aux normes par le service Espaces Verts. Côté mobilier, de nouveaux bancs et des corbeilles à papier supplémentaires ont été installés. L'éclairage a également été repensé avec le déplacement de certains candélabres.

Enfin, le canisite, jusqu'alors situé à l'angle du parking et peu utilisé, a été déplacé à l'entrée principale du jardin. Un massif fleuri a été créé au pied des escaliers en complément des vasques entretenues par les jardiniers de la Ville.

Fin novembre, le jardin sera rouvert au public et offrira un cadre plus convivial, propice à la détente. Une prochaine étape consistera à éclaircir progressivement la rangée d'arbres côté lycée pour laisser passer la lumière et permettre à la pelouse de reprendre ses droits. D'autres idées sont à l'étude : installer des tables de pique-nique durant les deux mois d'été, aménager un cheminement piétonnier entre le jardin et le parking à la place du muret en pierre... À suivre.

(*) Edifice classé au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des itinéraires et lieux d'étape sur les Chemins de Saint-Jacques de Compostelle.

A voir également le reportage réalisé par Canal fi sur le site www.ville-figeac.fr (rubrique Web TV)



Elaguer pour créer de la transparence

Un potager reconverti en jardin d'agrément

Initialement lieu d'accueil des pèlerins reliant Compostelle, l'hôpital Saint-Jacques devient hôpital général en 1682. Afin de subvenir à ses besoins alimentaires, l'institution développe un domaine agricole, basé sur la culture et l'élevage. Le jardin, situé au pied de l'hôpital, est alors essentiellement dédié au maraîchage. On y trouve aussi un enclos destiné aux volailles et aux lapins. Exploité jusque dans les années 60, l'hôpital décide de le transformer en jardin d'ornement, massivement planté d'arbres, après la construction du dispensaire en 1969. Peu à peu, encerclé par la ville, le jardin a subi l'évolution urbaine sans que son aménagement ne soit repensé.



EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

Une ville propre et accueillante

Ce doit être l'affaire de tous les citoyens !



Une partie de l'équipe et du matériel du service Propreté. Aux côtés des agents, Maurice Pons, conseiller municipal délégué chargé de la propreté de la ville.

Le nettoyage des rues, le bon fonctionnement de la collecte des déchets ménagers, le respect de la réglementation en matière d'affichage... la propreté et, plus largement, l'amélioration du cadre de vie, sont au cœur des préoccupations de la municipalité. Les moyens mis en œuvre par la Ville ont été modernisés et renforcés au cours de ces dernières années. Néanmoins, pour préserver la qualité de vie à Figeac, la mobilisation et la participation active de tous les usagers est indispensable !

Service Propreté Urbaine : actif sur tous les fronts !

Il regroupe **15 agents**, dont un chef de service, qui travaillent six jours sur sept. Au petit matin, dans les rues du centre ville, après le marché ou une manifestation... ils interviennent pour faire place nette. L'équipe est renforcée par des saisonniers en saison estivale et à l'automne pour le ramassage des feuilles.

Sanitaires publics : prochainement à l'Espace Jean Jaurès

Après la réhabilitation de ceux de la rue des Marguilliers au printemps dernier, la Ville a décidé de doter l'Espace Jean Jaurès de sanitaires publics. Un plus pour ce secteur très fréquenté à proximité du parking, du square et du skate-parc. L'entretien de cet équipement sera là aussi automatisé.

Des missions multiples assurées au quotidien ou plus ponctuellement :

- balayage et nettoyage de la voirie (mécanique et manuel) avec lavage haute pression dans le centre ancien
- entretien des 6 sanitaires publics
- collecte des 157 corbeilles à papiers (centre ville et pourtour)
- ramassage des déjections canines
- entretien des canisites et rechargement des poches
- gestion des accès aux rues piétonnes et des grilles des espaces publics
- pose des affiches dans les abribus et les panneaux "sucettes"
- ramassage des encombrants (à la demande) et des encombrants sauvages
- collecte des ordures ménagères et des recyclables dans quelques rues étroites du centre ville où les camions du SMIRTOM ne peuvent accéder
- ramassage des feuilles mortes sur la chaussée, les trottoirs et aux abords des bâtiments publics
- enlèvement des affiches sauvages
- recensement des graffitis et suivi de la procédure d'enlèvement
- gestion/distribution des produits d'entretien et maintenance des aspirateurs utilisés dans les bâtiments communaux (écoles, mairie, stades, salles...)
- transfert des bennes à déchets municipaux aux installations du SYDED (déchetterie et centre de tri)

Une flotte de véhicules aux gabarits et aux fonctions très variés :

- 2 balayeuses
- 1 laveuse
- 1 petit camion polybenne
- 1 mini benne
- 2 fourgonnettes
- 2 aspirateurs urbains électriques
- 1 scooter pour les déjections canines
- 1 caisson aspirateur de feuilles
- 1 camion poids lourds polybenne (mutualisé)



Nuisances liées aux pigeons : chacun peut agir pour limiter leur prolifération

Le nettoyage régulier des rues et des trottoirs ne suffit pas à lutter contre les dégradations occasionnées par les pigeons en centre ville. Pour limiter la prolifération de ce volatile, la Ville agit en réalisant des campagnes de capture à l'aide de cages disposées dans des immeubles publics.

Elle ne peut néanmoins pas intervenir chez les particuliers. Il appartient donc à chaque propriétaire de mettre en œuvre les moyens appropriés pour se préserver de ces nuisances. Par exemple, la mise en place de picots sur les corniches et les soleilhos permet d'éviter leur nidification.

Pour leur rendre la ville moins accueillante, il est aussi vivement recommandé de ne pas les nourrir.

Affichage : des panneaux à la disposition des associations



Régulièrement en centre ville, "fleurissent" des affiches de toutes sortes (manifestations culturelles, sportives...). Une pollution visuelle qui nuit à l'image de notre ville, labellisée "Ville d'Art et d'Histoire" et que la municipalité ne peut plus tolérer.

Selon les articles L 581-4 et L 581-8 du Code de l'Environnement et le Code de la Route, **toute publicité** (affichage ou fléchage) **est interdite dans le secteur sauvegardé, sur les immeubles classés, les arbres, les panneaux routiers ou le mobilier urbain.**

Afin de pallier à cette interdiction et de permettre aux associations de communiquer sur leurs manifestations, la Ville a mis en place sept panneaux réservés à cet effet.

Ces emplacements d'affichage libre sont situés :

- ▶ quai Joffre (derrière le Tribunal)
- ▶ espace Jean Jaurès (côté sortie du parking)
- ▶ avenue Fernand Pezet (côté lycée Champollion)
- ▶ rue de Colomb (côté Foirail)
- ▶ rue du Canal
- ▶ rue du Chapitre / rue Ferrer
- ▶ rue Saint-Marthe (arrêt central de la navette)

D'autres supports sont également à la disposition des associations : **les abribus, les planimètres** ("sucettes") **et les panneaux lumineux** (place Barthal et au Foirail). Pour en bénéficier, il faut en faire la demande par courrier adressé à M. le Maire. Pour tout renseignement, contacter le service Informations Municipales.



Déjections canines : des gestes simples à adopter

Du mardi au vendredi, le **scooter citoyen** sillonne le centre ville pour ramasser les déjections canines. Un outil efficace qui ne peut, à lui seul, résoudre ce problème récurrent. Les **propriétaires** d'animaux sont en effet tenus de surveiller leurs compagnons à quatre pattes et de ramasser les déjections abandonnées sur la voie publique.

Pour faciliter ce geste, **4 distributeurs de poches** sont à leur disposition en centre ville :

- ▶ rue d'Ajou
- ▶ rue Gambetta
- ▶ place Lucien Cavalié (derrière l'Office du Tourisme)
- ▶ avenue des Poilus

Ils peuvent également inciter leur animal à adopter les bacs à sable prévus à cet effet. En effet, le dispositif est complété par **8 canisites** (bacs à sable) répartis dans différents quartiers :

- ▶ Terrasses du Puy
- ▶ Pratges (côté tennis)
- ▶ rue des Troènes (derrière l'Espace Jeunes)
- ▶ place de la Raison
- ▶ square Malrieu
- ▶ square Prévert (parking des Tours)
- ▶ place de L'Estang
- ▶ jardin de l'hôpital

Un 9^{ème} emplacement est prévu rue Sainte-Claire.

Ces espaces sont régulièrement nettoyés par les agents municipaux. Ils sont encore malheureusement trop peu utilisés.

Enlèvement des graffitis : à la demande du propriétaire

Au chapitre des incivilités, on trouve également les tags et autres graffitis qui viennent orner les murs des immeubles, les monuments et le mobilier urbain.

Recensés par le service Propreté, ils peuvent être enlevés selon certaines conditions :

- le propriétaire doit en faire la demande auprès des services techniques
- le tag doit être visible et accessible depuis le domaine public et sur un support dur (uniquement pierre ou crépis).

Selon les besoins, la Ville fait intervenir une entreprise spécialisée qui utilise une technique très efficace, l'hydrogommage.

Collecte des déchets ménagers : quelques règles à respecter



Conteneurs enterrés :
6 implantations en centre ville

Sur la Commune de Figeac, la collecte des déchets ménagers et recyclables est effectuée par le SMIRTOM, conjointement avec le service Propreté de la Ville dans certaines rues étroites du centre ville.

Les jours, les horaires et la fréquence des collectes varient selon les secteurs d'habitation : centre ville (secteur sacs) / secteur pavillonnaire (conteneurs individuels) / zone rurale (conteneurs collectifs). Un règlement est en vigueur depuis 2008 et téléchargeable sur le site www.ville-figeac.fr (rubrique Environnement).

À retenir : que la collecte ait lieu le soir ou le matin, les sacs fermés doivent impérativement être déposés juste avant le début de la tournée pour n'occasionner aucune gêne sur la voie publique et éviter toute dégradation par des animaux errants.

En finir avec les dépôts sauvages

En centre ville, régulièrement, les agents constatent des erreurs : non respect des horaires et /ou des jours de sortie des sacs, dépôts sauvages au coin des rues ou sous des porches, etc.

Afin de remédier à ces abus, les agents du service Propreté et la Police Municipale interviennent pour rappeler les règles. Ponctuellement, des fouilles de sacs sont réalisées et les usagers contrevenants sont rappelés à l'ordre par un courrier du Maire. En cas de récidive, la Ville se verra contrainte de verbaliser.



Si vous avez raté l'heure ou le jour de dépôt de votre sac, une autre solution s'offre à vous : le porter jusqu'au conteneur enterré le plus proche de chez vous.

Implantés en centre ville par binôme - l'un réservé aux ordures ménagères, l'autre aux recyclables - ils ont une capacité de 5 m³ et remplacent chacun sept conteneurs classiques.

Vous les trouverez :

- ▶ quai Joffre (à proximité du Tribunal)
- ▶ boulevard Juskiewski
- ▶ place de la Raison (côté rue du Chapitre)
- ▶ place Michelet
- ▶ rue de la République
- ▶ place Sully (à l'angle de la rue du Canal)

Pour le verre, il existe des conteneurs spécifiques.

En centre ville, ils sont implantés :

- ▶ quai Bessières (derrière la salle Balène)
- ▶ avenue Fernand Pezet (à l'angle de la rue Paul Bert)
- ▶ boulevard Colonel Teulié (au lavoir)
- ▶ avenue des Carmes (au parking de la cité administrative)
- ▶ quai Foch
- ▶ champ Saint-Barthélémy

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SMIRTOM au 05 65 34 50 74.

Encombrants et autres déchets : des solutions existent

Pour tous les autres déchets (encombrants, déchets verts, déchets spéciaux, gravats...), les usagers sont invités à se rendre à la déchetterie de Nayrac :

ouverte du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h - Tel : 05 65 50 21 67.

L'accès est gratuit. En cas d'hésitation, sur place un technicien pourra vous conseiller.

Pour les particuliers ne possédant de moyen de transport approprié pour se rendre à la déchetterie, la Ville assure gratuitement le ramassage des encombrants et déchets verts le 1^{er} lundi de chaque mois. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire auprès des services techniques au plus tard le vendredi matin (avant 12 h) précédant la collecte. Tel : 05 65 50 34 83

vite dit

Lutte contre les termites Les déclarations à faire en Mairie

Depuis le 1^{er} décembre 2000, le Lot est couvert par un arrêté préfectoral portant constatation de la présence de termites sur l'ensemble du Département et rendant obligatoire la déclaration en Mairie.

Pour protéger les acquéreurs et propriétaires d'immeubles de ces insectes xylophages et enrayer leur prolifération, chacun doit participer aux actions de lutte mises en place par les pouvoirs publics.

Dans ce cadre, la Ville rappelle les obligations réglementaires qui incombent aux administrés :

■ **Dès qu'il a connaissance de la présence de termites dans un immeuble bâti ou non bâti (souche, sol), l'occupant ou, à défaut le propriétaire, est tenu de le déclarer en Mairie.** Cette déclaration doit être adressée dans le mois suivant les constatations, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée contre récépissé. La liste de ces déclarations est archivée et consultable en Mairie.

■ **Chaque propriétaire doit justifier du respect de ces obligations en adressant en Mairie :**

- ▶ une copie de son diagnostic termites réalisé par un expert certifié.
- ▶ une attestation certifiant que les travaux ont été réalisés. Elle doit être établie par un professionnel distinct de celui qui a réalisé le diagnostic.

■ **En cas de travaux de démolition, les bois et matériaux contaminés par les termites doivent être incinérés sur place ou, à défaut, être traités avant tout transport. Le propriétaire ou le professionnel doit en faire la déclaration en Mairie dans le mois qui suit la réalisation des opérations.**

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter la Mairie - Direction Général des Services.

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

Résidence Habitat Jeunes "les soleilhos"

Une offre de logement adaptée aux besoins des 18-25 ans

La structure a ouvert ses portes début septembre au n°8 de l'avenue Bernard Fontanges et compte déjà 37 résidents. Gérée par l'ANRAS (*), elle accueille en priorité les jeunes de 18 à 25 ans (**), qu'ils soient apprentis, étudiants, stagiaires, salariés en CDD, CDI, intérimaires ou demandeurs d'emploi. Au-delà du logement, la Résidence Habitat Jeunes a pour mission d'accompagner les jeunes vers l'autonomie et de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Les **51 logements** ont été aménagés dans trois anciens pavillons de l'internat du lycée Champollion, entièrement réhabilités. **Des chambres individuelles meublées et des studios équipés** (T1, T1 bis et T2) peuvent accueillir des personnes seules, en couple, en colocation et même des familles monoparentales.

Au rez-de-chaussée, les résidents disposent de **plusieurs espaces communs où se retrouver et tisser des liens** : une cuisine collective, un coin lecture-TV-multimédia, un bar sans alcool, une laverie et un agréable patio extérieur.

L'établissement ne possède pas de parking mais, à l'entrée, un local fermé permet de stationner les deux roues en toute sécurité. La résidence est desservie par le réseau de transport urbain gratuit (ligne 9 - arrêt Maison de la Formation).

Bien plus qu'un logement, un accompagnement vers l'autonomie

Le directeur, Emmanuel Benoist, est entouré d'une **équipe de professionnels** : une chargée de vie sociale, un intervenant social, une animatrice, un agent d'entretien et un technicien de maintenance. Ils sont **présents quotidiennement pour organiser la vie collective** au sein de la structure, **aider les jeunes dans leurs démarches et les accompagner dans leurs projets personnels** (emploi, formation, logement, santé, loisirs, culture).

Des conditions d'accès adaptées aux contraintes des jeunes (mobilité, budget...) :

- une durée de séjour très souple (1 nuit à 2 ans)
- des loyers modérés (de 300 € à 453 €) et éligibles à l'Aide Personnalisée au Logement
- une caution limitée à un mois de loyer (possibilité de financement via Locapass)
- un préavis de départ d'un mois pouvant être réduit à 8 jours (sous certaines conditions)



Comme les autres espaces communs, le patio extérieur favorise les échanges entre les résidents

Pendant les deux mois d'été, une partie de la structure pourra être utilisée en Auberge de Jeunesse (en fonction des logements vacants). Une offre d'hébergement qui jusqu'alors n'existait pas sur Figeac.

vite dit

Transports scolaires

La gratuité étendue aux étudiants

Le Département du Lot a décidé de faire de sa jeunesse la première de ses priorités. À ce titre, les étudiants, titulaires de la carte de transport scolaire, disposent depuis la rentrée d'un accès totalement gratuit au réseau des bus départementaux "Les Bus du Lot" (*).

Les étudiants sont en effet de plus en plus nombreux à poursuivre leurs études supérieures dans le Lot, essentiellement sur les deux sites universitaires de Cahors et Figeac. À travers cette mesure, le Conseil Général répond ainsi à leurs besoins de déplacements et accompagne ainsi l'essor de l'enseignement supérieur sur son territoire.

Pour bénéficier du dispositif, il convient de retourner dans les meilleurs délais le formulaire d'inscription aux transports scolaires 2014-2015 (téléchargeable sur le site www.ville-figeac.fr - rubrique Education) dûment rempli au Conseil Général du Lot :
Service Transports
BP 291
- Avenue de l'Europe - Regourd
46005 Cahors cedex 9



(*) Ce dispositif ne concerne que le réseau départemental de transport scolaire et ne s'applique ni aux lignes régionales ni aux services SNCF.

Résidence "Les Soleilhos"

8, avenue Bernard Fontanges

Tel : 05 65 38 62 75 - Courriel : rhj.soleilhos@anras.fr

Pour en savoir plus : www.habitatjeunesmidi-pyrenees.org/trouver-un-logement

(*) Association Nationale de Recherche et d'Action Solidaire - (**) Jusqu'à 30 ans

vite dit

Musée Champollion - les Ecritures du Monde
prochains rendez-vous

Projection et lecture
"Vivre la grande guerre"

En cette année de commémoration du début de la Grande Guerre, le musée, en partenariat avec l'association Lire à Figeac, propose une soirée dédiée à cet événement :

- ▶ présentation d'un court métrage réalisé par l'atelier cinéma-audiovisuel du collège Voltaire de Capdenac-Gare d'après "L'Horizon bleu", roman de Dorothée Piatek, qui sera présente.
- ▶ lecture d'extraits de textes d'écrivains ayant vécu la Grande Guerre par Margot D. Marguerite, comédien et auteur.

Vendredi 21 novembre - 20 h 30
annexe du Musée - Gratuit.

Veillée : conférence,
dégustation et spectacle

Le musée choisit de mettre en lumière la pratique de la belle écriture et vous propose, en partenariat avec les services culturels du Grand-Figeac, une soirée dédiée à la calligraphie :

- ▶ 18 h 30 : conférence sur les calligraphies du monde par Serge Cortesi, calligraphe-typographe.
- ▶ 20 h : dégustation calligraphiée !
- ▶ 21 h : Ligne(s) d'horizon par la Compagnie Le Lutin Théâtre d'images

Vendredi 12 décembre
Espace Mitterrand
Renseignements : 05 65 50 31 08
Réservations au 05 65 34 24 78

Lire à Figeac

Lectures dans la ville

Les 13, 14 et 15 novembre, l'association Lire à Figeac propose des lectures mises en scène et en musique par la Compagnie figeacoise "les Pieds Bleus". En matinée, l'après-midi ou en soirée, les quatre comédiens convient le public à des lectures musicales, légères comme l'air, dans des lieux aussi insolites qu'un supermarché, la gare, le collège Masbou, le Centre Social, la Maison des Seniors, le musée Ratier ou les Salons de l'ancien collège.

Renseignements : 06 11 84 90 70
ou 05 65 34 66 77 (bibliothèque de Figeac) - Entrée libre

Patrimoine bâti rural

Un héritage et une identité à préserver

Longtemps axé sur l'étude et la réhabilitation du secteur sauvegardé, le Service du Patrimoine a étendu ces dernières années son périmètre de travail aux zones rurales qui représentent plus de 80 % du territoire communal. **La campagne figeacoise offre une grande diversité paysagère et un patrimoine architectural particulièrement riche.**

Pour préserver cet héritage, qui fait partie intégrante de l'identité du territoire, tout en l'adaptant aux modes de vie contemporains, des outils - réglementaires ou d'aménagement - ont été mis en place : le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Figeac et la Charte paysagère du Pays de Figeac. Il y a six ans, une étude du patrimoine bâti rural a permis d'inventorier près de 600 édifices patrimoniaux antérieurs à 1940. Tout projet d'extension, de transformation ou d'aménagement fait l'objet d'une attention particulière. 70 d'entre eux, identifiés comme remarquables, sont désormais protégés.

Un guide pratique destiné aux porteurs de projet

Pour **comprendre le bâti rural local, réussir sa restauration et sa valorisation**, la Ville de Figeac vient d'éditer, en partenariat avec le CAUE (*) du Lot, une plaquette à destination des porteurs de projets (propriétaires, architectes, paysagistes, artisans, agences



Vendredi 26 septembre, Benjamin Philip, responsable du Service du patrimoine, présentait le document aux côtés de Marc Gastal, président du CAUE du Lot, André Mellinger, maire de Figeac, Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées et Christine Gendrot, adjointe chargée de la Culture et du Patrimoine.

immobilières, notaires...).

Le document présente le patrimoine architectural rural de Figeac (spécificités, matériaux...), **la réglementation en vigueur** (procédures, autorisations et aides) **et propose 11 fiches pratiques** abordant les différentes problématiques liées à la restauration (toiture, enduits, ouvertures, isolation, accessibilité, jardin, annexes...).

Il est disponible auprès du service Urbanisme et Aménagement et téléchargeable sur le site de la Ville (rubrique Patrimoine).

(*) Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

Permanences conseil du CAUE

ouvertes aux particuliers chaque 1^{er} mercredi du mois (après-midi) sur rendez-vous au 05 65 30 14 35 dans les locaux du Grand-Figeac (35 - 35 bis allée Victor Hugo).

Médiation culturelle

Aurélie Dupont prend en charge la communication des Musées de Figeac



Aurélie Dupont entourée d'André Mellinger, Christine Gendrot et Damien Catcel, directeur des affaires culturelles.

Depuis le 1^{er} septembre, Aurélie Dupont a rejoint l'équipe des Musées de Figeac au poste de chargée de communication. Son cursus et son parcours professionnel ont été déterminants dans son recrutement. Historienne de formation, elle possède en effet plusieurs cordes à son arc : guide-conférencière agréée, coordinatrice d'un service éducatif "patrimoine et musée" et, dernièrement, animatrice de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Noyon (Oise).

Des compétences aujourd'hui au service du Musée Champollion - les Ecritures du Monde et du Musée d'Histoire de Figeac avec deux objectifs clairement affichés par la Ville : élargir leur rayonnement, en France comme à l'étranger, et développer des actions de communication auprès du public local.

En plus de la communication institutionnelle et événementielle, du mécénat, Aurélie Dupont est chargée de développer la communication scientifique sur les collections des deux musées. Cela passe notamment par leur numérisation : un chantier de plusieurs années car actuellement seules quelques pièces sont référencées sur la base de données du Ministère de la Culture. Consultable par tous et partout, c'est un outil précieux pour les chercheurs, les enseignants mais aussi pour les musées à la recherche de pièces pour une exposition. L'occasion pour les deux musées figeacois de développer des partenariats, des prêts d'œuvres et de faire connaître leurs collections dans le monde entier.

Maison André Chaussé

Un lieu d'accueil temporaire pour les personnes en situation de handicap

Au service des personnes handicapées et de leurs familles depuis 34 ans, l'APEAI de Figeac inaugurerait le 19 septembre dernier son nouvel établissement qui porte le nom d'André Chaussé, en l'honneur du président fondateur de l'association. Médecin généraliste, il fut également responsable du Long Séjour de l'Hôpital et, avec d'autres, à l'origine de l'ADAR. Au sein du bureau ou comme membre actif, il s'impliqua durant de longues années au sein de cette structure d'aide à domicile.



Aux côtés de Jean-Michel Cambon, Président de l'APEAI et de Didier Dautriche Directeur, Véronique Laurent-Albesa Sous-Préfète, André Mellinger, Nicole Paulo, Alain Chaussé et de nombreuses familles.

Située rue Germain Petit-Jean, la structure abrite deux services : le Service d'Aide à la Vie Autonome, qui accompagne les personnes handicapées vivant à domicile, et la **Maison d'Accueil Temporaire**, qui propose aux familles **une alternative à la vie en institution** pour leur enfant, quel que soit son âge. D'une capacité d'accueil de 10 places (6 pour les adultes et 4 pour les enfants à partir de 6 ans), ce lieu d'hébergement temporaire constitue **un véritable relais dans la vie quotidienne des personnes handicapées et de leur entourage** en leur permettant de "souffler" de temps en temps.



La famille Chaussé

Dans cette maison spacieuse et chaleureuse, les résidents, encadrés par un personnel qualifié, participent à des activités adaptées aux besoins de chacun. Ouverte sur le monde extérieur et notamment la culture (musique, peinture, spectacle), la structure a déjà reçu plusieurs artistes. Actuellement, les éducateurs travaillent sur un parcours moteur intérieur et extérieur et un atelier musical. Deux projets soutenus par le Lions Club de Figeac qui a remis ce jour-là à l'APEAI un chèque de 1 000 €.

Semaines des droits des enfants et des jeunes

"Moi, les autres, nos droits, nos devoirs"

À l'occasion de l'anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le CIDFF(*) et le Conseil Général du Lot se mobilisent et proposent des animations autour de la question des droits et des devoirs des enfants et de leurs parents. Téléviseur, ordinateur, tablette, jeux vidéo... **la place des écrans** sera durant deux semaines au centre du débat à travers tout le département.

À Figeac, deux rendez-vous sont proposés :

- ▶ Jeudi 13 novembre - 18 h 30 - Centre Social et de Prévention : "Les écrans : intérêts ou risques pour les enfants ?", **café-débat** animé par des professionnels.
- ▶ Samedi 22 novembre - 14 h 30 - Maison de la Formation : "Démons et merveilles des mondes numériques", **conférence** animée par Yann Leroux, psychologue.

(*) Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

Plus d'infos sur www.lot.fr
et auprès du CIDFF au 05 65 30 07 34.

Faites jouer la solidarité

Réduisez vos déchets
et offrez une seconde vie à vos jouets !

Fin novembre, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, en partenariat avec le SYDED et l'association Regain, vous invite à participer à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets en offrant une seconde vie à vos jouets (complets et en bon état - les peluches ne sont pas acceptées).

Les jouets que vous donnerez trouveront de nouvelles familles avant Noël !



Où et quand déposer vos jouets :

- ▶ à la **déchetterie de Figeac** (Nayrac) : du 24 au 29 novembre, de 9h à 12h et de 14h à 18h
- ▶ à la **recyclerie de Regain** (rue F. Lacroix) du 26 au 29 novembre, de 9h à 12h et de 14h à 17h30

vite dit

Noël des aînés

Un repas de fête à réserver

Comme chaque année, la Ville de Figeac convie toutes les personnes retraitées et leur conjoint habitant Figeac, au repas de Noël des Aînés qui se tiendra **dimanche 14 décembre** à l'Espace François Mitterrand. Un moment convivial, autour d'un menu de fête concocté par le restaurant scolaire, suivi d'une animation dansante.

Inscription (obligatoire) jusqu'au 5 décembre à la Maison des Seniors (ouverte du lundi au vendredi de 10 h à 17 h). Les tickets seront remis sur présentation d'un justificatif de domicile récent et de la carte d'identité des personnes concernées
Renseignements
au 05 65 40 54 41.

Noël du C.I.A.S.

Un rendez-vous familial à ne pas manquer

Mercredi 3 décembre, le Centre Intercommunal d'Action Sociale invite les enfants et leurs familles à fêter Noël avant l'heure. En matinée, un spectacle sera proposé aux enfants (18 mois-3 ans) fréquentant les structures Petite Enfance du territoire.

À partir de 14 h, plusieurs animations gratuites seront proposées salle Balène et place de la Raison. Aucune inscription préalable n'est requise.

■ **pour les 0-6 ans** (salle Balène) : ateliers jeux, maquillage et lecture, diffusion de courts-métrages

■ **pour les 4-12 ans** (place de la Raison) : atelier cirque (6-12 ans) et patinoire (4-12 ans)

Durant les animations, les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

En fin d'après-midi un goûter individuel sera offert par les agents du CIAS et le Père Noël en personne !

Renseignements auprès du service Petite Enfance du C.I.A.S.
au 05 65 50 05 01

Patinoire

Cinq semaines pour profiter des joies de la glisse !

Du lundi 1^{er} décembre au dimanche 4 janvier, la patinoire synthétique sera installée place de la Raison. Les trois premières semaines, elle accueillera petits et grands, entre copains ou en famille, tous les mercredis, samedis et dimanches après-midi. Les autres jours seront réservés aux écoles. Pendant les vacances de Noël, elle sera ouverte tous les jours de 14 h à 19 h.

Espace réservé à l'expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, relative à la "démocratie et aux libertés", les différents conseillers municipaux disposent d'un espace de libre expression dans le journal de la Ville. Cette liberté est valable y compris pour les erreurs de style et d'orthographe. Les propos tenus n'engagent que les auteurs. Toute attaque ou mise en cause personnelle est interdite de publication dans cet espace conformément à la législation en vigueur.

Élus Renouveau pour Figeac

Bien que des commissions (finances, information) ne se soient toujours pas réunies, des points de notre programme semblent pris en considération :

- vidéo-protection pour mieux lutter contre la délinquance ;
- amélioration des déplacements urbains, sujet important de vie quotidienne à Figeac ;
- insertion des débats dans les comptes rendus des conseils municipaux pour une information plus transparente par internet.

Mais des choix récurrents pénalisent l'économie et la gestion des fonds publics :

- en dépit des promesses de campagne, des impôts locaux touchant les contribuables et entreprises vont augmenter en 2015 ;
- les coûts des restructurations (centre social, médiathèque) dépassent largement les marchés initiaux ;
- subventions excessives pour les manifestations culturelles.

Le soutien du commerce local, primordial pour l'avenir de notre Cité, passe par un arrêt de la pression fiscale et le maintien du pouvoir d'achat des habitants !

Les conseillers municipaux : Henri Szwed, Nicole Dargegen, Bernard Prat, Aurélie Barateau

Élus Vivre Figeac

Des paroles aux actes

"J'ai conscience que les impôts à Figeac sont plus élevés que dans les communes voisines, on ne peut pas continuer à augmenter la pression sur nos concitoyens", A. Mellinger, La Dépêche, 25/5/2013.

Depuis le début du mandat les élus ont eu 2 occasions de ne pas accroître cette pression mais ne les ont pas saisies.

Le conseil municipal a voté l'augmentation de la taxe sur l'électricité des Figeacois. Le conseil intercommunal a voté l'augmentation de la Contribution Foncière des

Entreprises (50% de hausse pour certains artisans figeacois).

Nous nous sommes positionnés contre ces 2 hausses mais nous n'avons pas été entendus.

Notre proposition : (re)donner à la fiscalité le rôle qui devrait être le sien dans un projet de ville, en étudiant, par exemple, les possibilités d'exonération (prise en compte de la diversité des situations sociales, rôle incitatif pour les économies d'énergies ou une installation à Figeac).

Les conseillers municipaux : Chantal Bergès, Philippe Brouqui, Patricia Gontier et Stéphane Dupré

Élus Figeac Ensemble - Majorité Municipale

Réforme territoriale, baisse des dotations, nos collectivités traversent une période d'incertitude sur leur avenir.

Et si c'était l'occasion de changer notre angle de vue sur la politique municipale ? Comme l'ensemble des élus locaux nous dénonçons, bien sûr, la baisse des dotations qui se traduiront par des budgets contraints.

Nous devons avoir une vision pragmatique de nos investissements, tout en garantissant à nos concitoyens les services au public et la solidarité qu'ils sont en droit d'attendre de nous.

Demain, notre développement économique sera soutenu par une Région plus puissante qu'aujourd'hui.

Les compétences communales transférées au Grand-Figeac seront assises sur des recettes plus larges que celles de la seule Commune.

Rechercher de nouvelles solidarités territoriales, mutualiser au lieu de faire seuls, telles sont les pistes que nous suivons.

Le Maire : André Mellinger

Les adjoints : Bernard Landes, Marie-France Colomb, Christiane Sercomanens, Guillaume Baldy, Christine Gendrot, Antoine Soto, Pascal Bru et Anne Laporterie

Les conseillers municipaux (dont 7 délégués) : Martin Malvy, Roland Gareyte, Christian Caudron, Marta Luis, Marie-Claire Luciani, Michel Lavayssière, Josiane Lajat, Lionel Bodi, Monique Larroque, Maurice Pons, Amélie Roussilhe et Nathalie Faure

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE

EMPLACEMENT
POUR PAVE PUBLICITAIRE